



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **26 avril 2021**

Décision n° **CP-2021-0452**

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Tassin la Demi Lune**

objet : **Collège Jean-Jacques Rousseau - Modifications de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2021**

service : **Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction éducation**

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Moreira

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 9 avril 2021

Secrétaire élu : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 27 avril 2021

*Présents* : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

**Commission permanente du 26 avril 2021****Décision n° CP-2021-0452**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Collège Jean-Jacques Rousseau - Modifications de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2021**

service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction éducation

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 7 avril 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

Dans le cadre de ses compétences, la Métropole de Lyon définit les secteurs géographiques de recrutement associés aux collèges publics de son territoire, en application des articles L 213-1 et D 211-10 du code de l'éducation.

Les évolutions démographiques et urbaines rendent nécessaires la révision de certains secteurs de recrutement afin de réaliser des rééquilibrages d'effectifs entre collèges.

Suite à la transmission en fin d'année 2020 par l'Académie des effectifs consolidés de l'année scolaire en cours et les projections à court terme, une révision des secteurs de recrutement du collège Jean-Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune qui accueille les élèves de Tassin la Demi Lune, Charbonnières les Bains (une centaine d'élèves) et Saint Genis les Ollières (environ 190 élèves), s'avère nécessaire.

En effet, les projections d'effectifs de ce collège montrent une croissance plus forte et plus rapide que prévue, avec une perspective de sureffectif à la rentrée 2021 qui ne permet plus de garantir l'accueil des élèves dans de bonnes conditions de travail.

La capacité d'accueil du collège Jean-Jacques Rousseau ne peut être augmentée, des travaux de restructuration en site occupé sont en cours et vont se poursuivre jusqu'en 2022. L'emprise du chantier et son incidence sur les conditions d'enseignement ne permettent pas l'installation de modulaires supplémentaires dans la cour. De plus, la demi-pension est à son calibre maximum.

**II - Propositions**

Ainsi, il est proposé en tenant compte de la mixité sociale et de la cohérence géographique, de rattacher une partie des élèves dans un collège proche qui est en bon état et possède un réservoir de places pour accueillir les élèves dans de bonnes conditions d'enseignement.

Un rééquilibrage des effectifs est possible avec le collège Les Batières (Lyon 5°) qui accueille déjà une partie des élèves des 2 écoles de Tassin la Demi Lune qui font l'objet de la présente proposition.

Ainsi, après concertation avec les partenaires de la Métropole, présentation des scénarios aux représentants des parents d'élèves et consultation du Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) le 1<sup>er</sup> avril 2021, les évolutions suivantes sont proposées pour la rentrée scolaire 2021.

En concertation avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) et après rencontre du Maire concerné, la révision de sectorisation proposée est définie comme suit : double

rattachement (au choix) entre le collège Jean-Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune et le collège Les Battières à Lyon 5° des élèves domiciliés dans les parties des périmètres des écoles Général Leclerc et Berlier Vincent à Tassin la Demi Lune jusqu'ici rattachées au collège Jean-Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune. Les élèves domiciliés dans les parties des périmètres de ces écoles jusqu'ici rattachées au collège Les Battières à Lyon 5° ne sont pas concernés par cette mesure.

Ces mesures s'appliqueront, à partir de la rentrée scolaire 2021, aux élèves du niveau 6<sup>ème</sup>.

En complément de cette première solution d'urgence, une nouvelle mesure de sectorisation sera réalisée pour la rentrée 2022 en concertation avec l'Académie et les communes concernées afin de mieux équilibrer les effectifs avec les autres collèges du secteur, notamment le collège Laurent Mourguet à Écully.

Il est rappelé, par ailleurs, que l'affectation administrative et l'inscription des élèves dans les collèges relève de la compétence des services académiques et que, sauf indication contraire, les nouvelles mesures ne s'appliquent qu'au niveau 6<sup>ème</sup> et aux nouveaux arrivants, les autres élèves poursuivant leur scolarité dans le collège où ils l'ont commencée ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** les modifications de la carte scolaire à partir de la rentrée 2021, s'appliquant aux élèves de 6<sup>ème</sup>.

**2° - Décide** à compter de la rentrée 2021 :

a) - les secteurs de recrutement des collèges appliqués à la rentrée 2021 sont définis par référence aux périmètres de recrutement des écoles tels que définis par les communes pour la rentrée 2020,

b) - les élèves domiciliés dans la partie du périmètre de l'école Général Leclerc à Tassin la Demi Lune jusqu'ici rattachée au collège Jean-Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune sont rattachés aux secteurs du collège Les Battières à Lyon 5° et du collège Jean-Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune,

c) - les élèves domiciliés dans la partie du périmètre de l'école Berlier Vincent à Tassin la Demi Lune jusqu'ici rattachée au collège Jean-Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune sont rattachés aux secteurs du collège Les Battières à Lyon 5° et du collège Jean-Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 avril 2021.**